

INSTRUCTION DE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**Conseil d'administration du 14/12/2023**

Avis du comptable sur la demande : DEFAVORABLE

Nom du débiteur	B.M.	
Statut du débiteur	Elève fonctionnaire stagiaire en rupture d'engagement décennal	
Montant de la créance	Montant initial	37 161.65 €
	Reste à recouvrer	37 161.65 €
Objet de la créance	Remboursement traitements perçus scolarité :01/09/12-31/08/17-rupture engagement décennal -art 3 arrêté 06/06/14 -37161,65 euros (61936,08*72/120) -décision reED-2022-01 Du 11/01/22	
Motif de la demande de remise gracieuse et proposition ordonnateur	<p><u>Motif de la demande</u> : continuité de son engagement pour la fonction publique et intention de poursuivre cette démarche. Ressources financières</p> <p><u>Scolarité</u> : Département LLCE de 2012 à 2017</p> <p><u>Situation actuelle</u> : Enseignant en arts plastiques dans une école municipale d'arts depuis la rentrée 2022</p> <p><u>Instruction du dossier</u> : Notification de rupture le 12/11/2020 Motif : reprise d'études Relance le 29/04/2021</p> <p>Demande de dispense totale le 03/08/2021</p> <p>Avis de la commission de suivi de l'engagement décennal du 24/11/2021 : pas de dispense</p> <p>Avis du conseil d'administration du 14/12/2021 : pas de dispense</p> <p>Décision ED-2022-01 du président le 11/01/2022 : pas de dispense</p> <p>Transmission à la DAF le 10/03/2022 pour émission d'un titre de recettes</p> <p>Avis Président : avis défavorable</p>	
Exercice d'origine	2022	
Titre de recette	530	
Compte de tiers	463	

Observations relatives au recouvrement	22/03/2022	LR/AR	Signé
	09/06/2022	Mise en demeure	Pli avisé non réclamé
	04/07/2022	Relance par mail avec proposition d'échelonnement.	
	11/07/2022	Réponse de l'agent	Fait face à une situation financière compliquée, a dû quitter son logement, a formulé une demande de recours auprès de la commission de l'engagement décennal
	27/10/2022	DR	(Adresse, mail, tél, pas de patrimoine, employeur)
	27/10/2022	FICOBA	
	03/11/2022	SATD 14-2022 employeur	Retour infructueux : L'agent n'est plus rémunéré par le rectorat depuis le 01/09/2022
	31/12/2022	Provision pour dépréciation au compte 4967 pour 37 161,65 euros	
	12/01/2023	Mail du cabinet : n'a pas reçu la demande de recours	
	06/02/2023	Message à l'agent pour lui demander de reformuler au cabinet sa demande de recours	
	31/08/2023	DR	(Adresse, mail, tél, pas de patrimoine, employeur)
	08/09/2023	SATD 2-2023 employeur	Retour infructueux : n'est plus dépositaire depuis le 31/08/2023 (vacataire)
	22/09/2023	SATD 14-2023 bancaire	
	11/10/2023	Demande de recours gracieux adressé en recommandé avec	

		AR à l'ordonnateur - le cabinet est prévenu avec copie du courrier adressé en copie à l'AC par mail	
	12/10/2023	Main levée totale sur SATD bancaire	
	19/10/2023	AR de la BNP et confirmation avoir traitée notre demande de main levée totale	